



Probleme de reglement taxe ordure menagere

Par **gwenaella**, le **02/09/2008** à **23:29**

bonjour

je me trouve dans une situation tres embetante , voila je suis locataire d une maison et au mois de mars j ai payée ma taxe ordure menagere a ma proprietaire en especes d un montant de 154 euros mais elle ne m a pas fait de recu et a ce jour elle me les reclame encore en me disant que je n ai pas regler
quel recours puis je avoir
merci dans l attend de votre reponse car cette situation me tracasse beaucoup

Par **Patricia**, le **02/09/2008** à **23:51**

Bonsoir,

Sans justificatif de règlement (chèque ou reçu contre paiement espèces), vous n'avez malheureusement aucun recours.

Si vous ne pouvez payer par chèque, réclamez toujours un reçu comme justificatif de paiement.

Ayez toujours une preuve.

Elle est malhonnête et vous la réclame de nouveau, vous devez lui repayer.